

**VOTONS**

**AGISSONS**



**ENSEMBLE  
CONTRE LA PRÉCARITÉ**

**ATTENTION VOUS DEVEZ VOTER 3 FOIS**

**CCP**

**CTA et CTM**

votez



votez



**13-20 octobre**

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES**

# AVEC le SNES, le SNUEP, le SNEP, le SNUipp, la FSU

## AGIR ENSEMBLE

## POUR LA TITULARISATION

La FSU mène depuis plus de 10 ans un rude combat syndical contre la vacation ; le ministère s'est engagé, suite au voeu déposé par la FSU en juillet lors de l'instance paritaire ministérielle, à ne plus y recourir à cette rentrée et à prochainement abroger le décret sur la vacation. L'action résolue du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU a pesé, et cette victoire doit nous conforter dans la détermination à obtenir un véritable plan de titularisation ambitieux.

Si d'autres se sont réveillés tardivement, pensant que signer un protocole suffit en soi, nos syndicats, avec la FSU, n'ont attendu ni la fin du plan Sapin, ni l'approche des élections professionnelles pour dénoncer le sort réservé aux non-titulaires, agir pour des avancées, leur titularisation et les défendre pied à pied dans les académies.

La FSU, première fédération des personnels de l'éducation, s'est beaucoup impliquée dans les négociations, réclamées depuis longtemps, qui doivent déboucher notamment sur une prochaine loi. Le dispositif de titularisation comporte trop d'insuffisances, écartant de nombreux agents. Sa position majoritaire dans la fonction publique d'État – à laquelle les agents de l'éducation appartiennent – lui permet de participer activement aux suites et aux groupes de travail d'application du protocole au ministère de l'Éducation nationale, en posant ses revendications. Avec la contribution du SNES, du SNEP et du SNUEP, la FSU a déposé des amendements pour améliorer le projet de loi soumis au Conseil supérieur de la Fonction publique et faire en sorte que tous les agents soient concernés. Nous interpellons également les parlementaires qui auront à voter la loi. Les non-titulaires peuvent compter sur le SNES, le SNEP et le SNUEP pour porter l'exigence d'un élargissement des conditions d'accès et la nécessité de créer des postes à hauteur de l'enjeu : **la résorption de la précarité.**

La FSU et ses syndicats entendent poursuivre sans relâche leurs interventions, porter leurs revendications et exiger l'ouverture de négociations sur ce dossier pour aller au delà du projet de loi actuel.

**Pour chacun d'entre nous, 3 votes sont à émettre PAR VOIE ELECTRONIQUE :  
CCP, CTA et CTM**

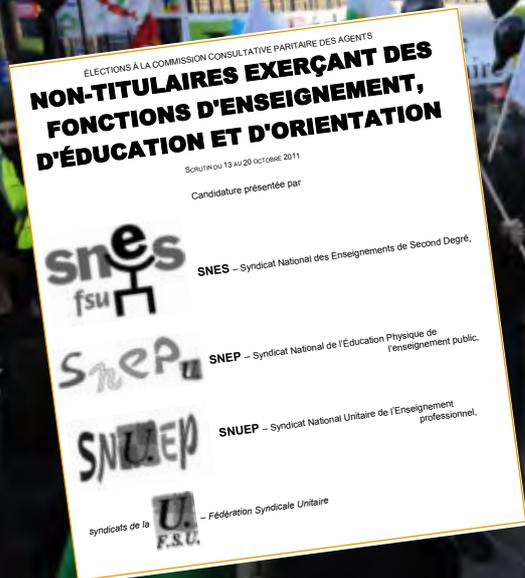
### ➔ VOTE CCP

#### C'EST QUOI UNE CCP ? :

#### Commission Consultative Paritaire

#### Une instance de défense pour les personnels non titulaires

Installée en mars 2008, à l'issue des élections de décembre, la CCP des non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation, résulte d'une revendication portée de longue date par la FSU et ses syndicats pour lutter contre les pratiques de détournement des droits de ces agents, souvent lésés. Néanmoins ses attributions sont trop restrictives pour y permettre une défense efficace des non titulaires. Composée pour moitié de représentants désignés par l'administration, et pour moitié de représentants des personnels élus, elle n'est en effet obligatoirement consultée que sur les décisions de licenciement, sur les sanctions disciplinaires et sur toute question d'ordre individuel relative à la situation des agents non titulaires. Le ministère a ainsi choisi d'en faire un outil de sanction. **À l'opposé de cette vision, la FSU revendique qu'elle soit un véritable lieu de dialogue social sur les conditions de travail, d'emploi, de rémunération et de formation des agents non titulaires.** Les syndicats de la FSU oeuvrent dans ce sens pour lutter contre les décisions arbitraires, le harcèlement, la surcharge des missions et le chantage au non-renouvellement des contrats.



## → Pour un véritable plan de titularisation

Le dispositif en cours est très insuffisant : critères restrictifs écartant du dispositif des agents à l'ancienneté pourtant conséquente et laissant sans perspective ceux entrés récemment dans le métier, services effectués en tant que vacataires non pris en compte pour le dispositif de titularisation ou l'accès au CDI, temps incomplets inférieurs à 70 % d'un temps complet pénalisant pour l'accès au dispositif, seulement 10 000 éligibles au dispositif de titularisation sur quatre ans pour 35 000 agents recrutés.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP revendiquent :

- ◆ Plus d'ambition et des postes pour résorber totalement la précarité.
- ◆ Un plan de titularisation rapide, n'écartant aucun non-titulaire en poste ou au chômage afin que les missions de service public soient exercées par des agents titulaires.
- ◆ Les collègues doivent bénéficier du CDI, qui ne doit pas être l'étape finale pour eux.

## → Pour une mastérisation accompagnée et facilitée

La mastérisation, par l'élévation du niveau de recrutement, constitue un levier pour la revalorisation de nos métiers (tous les pays européens recrutent désormais leurs enseignants au master).

- ◆ Les non-titulaires doivent passer les concours externe et interne sans master par dérogation, sans limite dans le temps, pour les enseignants et CPE non titulaires (le ministère a choisi de la limiter à la session 2015).
- ◆ Le ministère doit renoncer aux certifications en langue (Cles) et en informatique (C2i), et prendre en charge l'accès au master des non-titulaires.

## → Pour des conditions d'exercice respectueuses des agents

- ◆ Arrêt des affectations éloignées du lieu de vie ou sur plusieurs établissements sans indemnités kilométriques, du va-et-vient incessant entre collège, lycée général ou professionnel, de la bivalence imposée.
- ◆ Des formations plus fréquentes et plus accessibles aux concours internes qu'il faut rouvrir dans toutes les disciplines

## → Pour des rémunérations revalorisées

- ◆ Une progression salariale organisée pour tous les non-titulaires dans une grille nationale respectant les diplômes ou l'expérience professionnelle est indispensable.
- ◆ La revalorisation des grilles de progression des agents en CDI, aujourd'hui de 30 à 40 % inférieures à celles d'un titulaire et avec un avancement moins rapide est nécessaire.

## → Pour une gestion nationale et transparente

L'abandon de règles nationales dans la gestion des non titulaires à la fin des années 90 a engendré des régressions considérables et d'importantes disparités d'une académie à l'autre en termes de rémunérations et d'affectations notamment.

- ◆ Un cadre national des agents non titulaires : mêmes rémunérations valorisées, mêmes critères d'affectation, mêmes règles de gestion partout !

## → Pour des CCP remplissant réellement leur rôle

- ◆ Pas de CCP réduites à de simples chambres d'enregistrement des décisions de l'administration.
- ◆ Cet outil de défense ne doit pas se limiter à l'examen des décisions de licenciement, de sanctions disciplinaires, mais devenir un lieu de transparence et de contrôle des actes de gestion des non-titulaires (affectations, avancement...) afin de permettre l'équité de traitement de tous et un véritable dialogue social sur l'ensemble des opérations de gestion des agents.

## → Pour des droits des personnels respectés

- ◆ Le respect des textes doit devenir la règle : les rectorats rognent sur les droits des non-titulaires en contournant leurs droits sociaux, l'obligation de CDI, en les privant de congés payés, etc. La FSU et ses syndicats ont accompagné des collègues devant les tribunaux : rectorats et ministère ont été condamnés à de lourds dommages et intérêts allant jusqu'à 25 000 euros. Le protocole sur les non-titulaires garde la trace de nos recours en justice pour l'évolution des critères d'accès au CDI (tolérance d'interruption de trois mois entre deux contrats).

## → Agents de GRETA et de MGI : titularisation, aussi !

- ◆ Accès des agents des GRETA au dispositif de titularisation.
- ◆ Intégration des personnels en MGI dans le corps des certifiés ou PLP CPIF dans le cadre de l'actuel projet de loi : la fermeture du CPIF en 2005 a été vécue par ces agents comme un véritable manque de reconnaissance.

# VOTEZ



## VOTES CT

### C'EST QUOI UN CT ?

Comité Technique  
Ministériel et Académique

Des instances de défense des conditions  
d'emploi et de  
travail des personnels.

Sont présentés dans ces instances les choix du Ministre ou du Recteur en ce qui concerne l'utilisation et la répartition des moyens dont dispose le Ministère ou l'Académie. Peuvent aussi y être discutées une série de questions relatives aux évolutions statutaires. Pour la première fois les représentants des personnels en CT sont élus au suffrage direct. Voilà pourquoi les non titulaires, comme l'ensemble des personnels sont amenés à émettre, au delà du vote pour la commission paritaire de leur catégorie, deux votes : vote pour le CTM et vote pour le CTA. **L'enjeu est donc majeur.** Il s'agit de renforcer la FSU, de lui confirmer sa place de première fédération de la Fonction Publique. La FSU incarne le syndicalisme majoritaire de nos professions capable de porter dans les instances, comme dans les luttes, les revendications des personnels, d'élaborer des propositions alternatives en faveur d'un service public d'éducation laïque, modernisé, porteur d'espoir pour la jeunesse. La FSU incarne un syndicalisme qui dérange le pouvoir en place. La profession a l'occasion lors de ces élections d'adresser un message clair au gouvernement actuel, mais aussi à tous ceux qui aspirent à lui succéder.

VOTEZ



ELECTION AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL  
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011  
15 TITULAIRES, 15 SUPPLÉANTS

Liste présentée par la  
**Fédération Syndicale Unitaire**



(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, UNATOS)

1. Mme ROLET Frédérique	Professeure agrégée	collège Lavoisier, Lambersart (59)
2. M. SIHR Sébastien	Professeur des écoles	école Vieux Moulin, Fourchambault (58)
3. M. AURIGNY Jacques	CASU	lycée Henri IV, Paris (75)
4. M. FAYEMDY Jean	Professeur d'EPS	collège Alexandre Dumas, Maurepas (78)
5. M. ALLEMENDY Christian	Infirmier	lycée pro A. Perdonnet, Thoiry/Marne (77)
6. M. DUVEAU Nicolas	Professeur de Lycée Pro	collège Jean Lurçat, Metz (57)
7. Mme FÉRAY Anne	Professeure agrégée	école P. Langevin, Ile sur Têt (66)
8. Mme DUNET Béatrice	Professeure des écoles	lycée Alfred Nobel, Clichy-sous-bois (93)
9. M. DELEPINE Samuel	Assistant social	collège C. Lemaitre, Aunay sur Odon (14)
10. Mme MANCIAUX Catherine	Personnel de direction	lycée A. Argouges, Grenoble (38)
11. Mme FRANCOIS Nathalie	Inspectrice de l'Education N°	école Jean Gallie, Toulouse (31)
12. M. MARAND Xavier	Professeur d'EPS	lycée Pierre Corneille, Rouen (76)
13. M. NAVARRO Christian	Professeur certifié	école Gérard Philippe, Houpeville (76)
14. M. STAËLEN Erick	Professeur des écoles	lycée pro. Claret, Toulon (83)
15. Mme DESSEAUX Luc	Professeure des écoles,	Service Social Elèves, JA Bordeaux (33)
16. Mme SERRANO Conception	SAENES	lycée Renée Cassin, Montfort sur Meu (35)
17. Mlle RUGGIERO Andréa	Professeure de Lycée Pro	collège Stéphane Mallarmé, Paris (75)
18. Mme DANGUY Graziella	Assistante sociale	école de Moutte, Fort-de-France (972)
19. Mme GAULTIER Béatrice	Infirmière	collège Abel Minard, Tonnerre (89)
20. M. BARBILLAT Christophe	Professeur certifié	lycée Pierre Mendès France, Vitrolles (13)
21. M. BELLAY Régine	Professeure des écoles	lycée pro. Jacques Brél, Vénissieux (69)
22. M. CHAISY Benoit	Professeur agrégé d'EPS	collège Jean Vilar, Angres (62)
23. Mme BELTRAN Céline	SAENES	lycée Romain Rolland, Ivry sur Seine (94)
24. Mme BONNET Françoise	Professeure de Lycée Pro	lycée Jean Perrin, Rezé (44)
25. M. GONNET Michel	Inspecteur de l'Education N°	école Paul Lafargue, Montluçon (03)
26. M. RIEZ Didier	Personnel de direction	
27. M. BÉNECH Coralie	Professeur d'EPS	
28. Mme HERAUD Valérie	Cons. principale d'éducation	
29. Mme MONIER Sandrine	Professeure des écoles	
30. M. MONIER Sandrine		

ELECTION AU COMITE TECHNIQUE ACADÉMIQUE  
ACADÉMIE DE LIMOGES  
SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011  
10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

Liste présentée par la  
**Fédération Syndicale Unitaire**



(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, UNATOS)

1. M. CORREZE Marianne	professeure certifiée	lycée Suzanne Valadon, Limoges (87)
2. M. COUGENAS Fabrice	professeur des écoles	école primaire, Magnat L'Etrange (23)
3. M. GRÉS Lucile	professeure d'EPS	LP Antoine de St Exupéry, Limoges (87)
4. M. BODO Marie-Thérèse	professeure de lycée pro	LP René Cassin, Tulle (19)
5. M. ARNOUX Patrice	professeur certifié	ZRD87, lycée Jean Monnet, Limoges (87)
6. M. GIPOULOU David	CASU	lycée Jean Favard, Guéret (23)
7. M. VILLACAMPA Nicolas	professeur des écoles	école élémentaire J. Gagnant, St Priest Taurion (87)
8. M. TESSEYRE Laurence	infirmière	lycée Gay-Lussac, Limoges (87)
9. M. TRISTAN Christophe	professeur de lycée pro	lycée Jean Monnet, Limoges (87)
10. M. BARROS Didier	CPE	collège Anna de Noailles, Larche (19)
11. M. DURTH Jean-Pierre	professeur d'EPS	collège Jean Lurçat, Brive (19)
12. M. PUYDEBOIS Jean-Louis	professeur des écoles	collège le Colombier, Allasac (19)
13. M. LIVET Sandrine	ADJENES	lycée Auguste Renoir, Limoges (87)
14. M. KOLASINSKI Sylvie	ATLP2	lycée Léonard Limosin, Limoges (87)
15. M. TERRACOL Laura	AED	école élémentaire, Bouscass-Bourg (23)
16. M. GORGEON Sandrine	professeure des écoles	lycée Raymond Loewy, La Souterraine (23)
17. M. CHALIFOUR Annette	professeure agrégée	école maternelle, Le Dorat (87)
18. M. HABIBI Mounir	EVS	collège Maurice Genevoix, Couzeix (87)
19. M. BARBAUD VAURY Patricia	professeure certifiée	TR ZIL Sainte Féréole (19)
20. M. POUGET Dominique	professeur des écoles	